

SAISON 2023-2024 - DEMANDE DE LICENCE (Formulaire club)

N° de LICENCE

(Communiquer le N° de licence de la saison passée)

Nom : Sexe : ☐ F ☐ M (cocher)

Prénom :

Né (e) le : (jj/mm/aaaa) Nationalité :

Adresse : (préciser la domiciliation exacte de l'adhérent pour les enfants : père/mère)

Code Postal : Ville :

Adresse mail **(Obligatoire pour valider la Licence FFA)**

Téléphone Fixe parents : Téléphone Portable parents :

Téléphone Portable athlète (facultatif pour les mineurs) :

Catégories :

Découverte : PO (2013-2014)	140 €
Compétition : BE (2011-2012) MI (2009-2010)	140 €
Compétition : CA (2007-2008) JU (2005-2006) ESP - (2002 à 2004)	140 €
Compétition : SEN (1990-2001) et MAST (1989 et avant)	140 €
Athlé Santé : Marche Nordique et/ou Running/Renforcement (les deux options sont incluses dans la licence)	140 €
Encadrement : (dirigeant)	50 €

Réduction de **10%**, sur le total de plusieurs Adhésions par famille - Possibilité du paiement échelonné (en 3 fois). Attestation pour CE acceptée.

Le Club est partenaire du PASS Région (tous les renseignements sur le site de la région), ainsi que du Pass' Sport (un courrier a été adressé aux familles concernées), ces 2 dispositifs donnant accès à réduction sur le prix de la licence pour les jeunes qui remplissent les conditions d'attribution. Faire une copie du Pass' Région ou du Pass' Sport avec votre dossier de licence.

Règlement de la cotisation par chèque libellé à l'ordre de : **CLUSES ATHLÉTISME**

IMPORTANT Joindre : Un certificat médical d'aptitude au Sport à la date de l'inscription stipulant : « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les catégories Compétition et non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la Marche Nordique pour les autres catégories »

Nous informer de tout traitement médical

Faire parvenir les pièces au complet : lors des séances d'entraînements

Fait à le

Date et signature du licencié (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur) :

« la responsabilité du club ne pourra pas être engagée et ce dernier n'effectuera aucun remboursement de cotisation en cas de pandémie ou de tout autre élément extérieur qui pourrait entraver la pratique de ses activités en cas de force majeure et ceci quelle que soit la durée effective de l'événement ».

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et en accepte toutes les clauses. (Document joint)

CLUSES ATHLÉTISME

SAISON 2023-2024 - DEMANDE DE LICENCE (Formulaire FFA)

N° de licence qui sera attribuée par le Club pour la nouvelle saison

NOM de Naissance : NOM :

Prénom : Sexe : ☐ F ☐ M Date de naissance : / / (jj/mm/aaaa)

Nationalité :

(L'athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse email (obligatoire) :

Numéro de téléphone (fixe) : Numéro de téléphone (portable) :

Type de licence choisie : ☐ Licence Athlé Compétition ☐ Licence Athlé Découverte ☐ Licence Athlé Santé ☐
☐ Licence Athlé Running ☐ Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour les licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.
- Pour la prise d'une 1^{ière} licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les Athlètes mineurs :

- Conformément à l'articles R-23 -45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte antidopage je soussigné,
- en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant
- autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang
- en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant
- autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

* **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 € TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

* **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 € TTC (inclus dans le coût de la licence).

- ☐ J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée ou
- ☐ Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- ☐ J'accepte l'utilisation de mon image ☐ je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Le décret n° 2019-536, publié le 30 mai 2019) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr.

- ☐ J'accepte la transmission des informations ☐ je refuse la transmission des informations

Fait à le

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2023-2024

Renseignements : entraînements, lieux adresses, horaires, catégories, inscriptions.

Adresse du club : **283 rue Paul ZEN - 74300 CLUSES** Courriel : cluses.athletisme@orange.fr

Information disponibles également sur le site du club : <https://www.cluses-athletisme.com>

Horaires entraînements :

Athlétisme

Reprise des entraînements le **Mardi 29 Août 2023**

(2 entraînements par semaine)

Été : le mardi et le jeudi de 18h00 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : le mardi de 18h00 à 20h00 et le jeudi de 18h00 à 20h00 en gymnase.

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David ; tél : 06 13 85 30 57,
- Assistants : Daniel

Loisir Santé Running Renforcement

Reprise des entraînements le **Jeudi 7 septembre 2023**

(1 entraînement par semaine, sauf congés scolaires)

Été : Running le jeudi de 18h15 à 19h15, Renforcement de 19h15 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : Running le jeudi de 18h15 à 19h15, Renforcement de 19h15 à 20h00 en gymnase

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David; tél: 06 13 85 30 57,
- Christine ROVAYAZ,

Loisir Santé Marche Nordique

Reprise des entraînements le **Samedi 9 septembre 2023**

(2 entraînements par semaine, sauf congés scolaires)

Le samedi matin de 9h00 à 11h00 - le mardi soir de 18h30 à 20h00.

Les entraîneurs sont :

- SCREM Joël ; Tél : 07 67 70 58 80, email : joel.screm@free.fr - François DESACHY – Patrick FOUGEROLLE
- Serena SCREM (Accompagnatrice)

(la licence Loisir Santé donne accès aux séances de Loisir Running renforcement le jeudi et à la Marche Nordique le samedi et le mardi)

Nota : Possibilité d'effectuer deux séances d'essais avant la prise de licence pour les nouveaux adhérents. Le Club propose des bâtons en prêts pour les deux séances d'essais.

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2023-2024

Tarifs 2023-2024 par catégories

La cotisation annuelle (comprend licence FFA /Assurance + cotisation Club)

Catégories	Codes	Années	Prix des Inscriptions
Poussin (e)	PF / PG	2013 - 2014	140 €
Benjamin (e)	BF / BG	2011 - 2012	140 €
Minime (F M)	MF / MG	2009 - 2010	140 €
Cadet (te)	CAF / CAM	2007 - 2008	140 €
Junior (F M)	JF / JM	2005 - 2006	140 €
Espoir (F M)	ESF / ESM	2002 - 2004	140 €
Senior (F M)	SF / SM	1990 - 2001	140 €
Master (F M)	MAF / MAM	1989 et avant	140 €
Loisir Santé : Marche Nordique - Running/Renforcement	C / J / E / S / M		140 €
Dirigeant		16 ans et +	50 €

Les Rendez-Vous incontournables de la saison :

- ❖ **L'Assemblée Générale du Club** (date à valider ultérieurement)
Salle du Parvis des Esserts à Cluses (La présence des athlètes est fortement recommandée)
- ❖ **Les nombreuses rencontres de secteurs**
Pour nos plus jeunes des catégories (en gymnase et sur piste).
- ❖ **Meeting du Club** : (date à définir) au stade intercommunal de CLUSES-SCIONZIER.
- ❖ **Ainsi que d'autres types animations.**

Bienvenue au Club !

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2023-2024

CLUSES ATHLÉTISME

283, rue Paul Zen - 74300 CLUSES

N° Affiliation FFA 074047 N° Agrément DDJS 74 S 04 21

N° ASS 4839/95 du 12/12/1995 en Sous-Préfecture Bonneville

Siret 452 546 369 00011

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

- 1.1 Le présent règlement intérieur fixe pour l'ensemble des membres de l'association les devoirs de chacun.
- 1.2 Les modifications qui pourraient y être apportées le seront dans les conditions prévues dans les statuts (Art 19 – 20 – 21) après accord de 80% des membres du Comité Directeur.

Article 2 ORGANISATION ET STRUCTURE :

- 1.3 Se reporter aux Statuts consultables sur demande. (NB)

Article 3 FONCTIONNEMENT :

- 1.4 Il est plus que souhaitable que chaque membre participe à l'activité de l'Association et en Particulier y apporte son aide à l'organisation des diverses manifestations.
- 1.5 L'association est administrée par un Comité Directeur de 16 membres. Se reporter aux Statuts : des Articles 7 à 18. (NB)

Article 4 ASSEMBLÉE : GÉNÉRALE ou EXTRAORDINAIRE :

- 1.6 Se reporter aux Statuts Articles : 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22. (NB)
- 1.7 modalités de vote : elles seront décidées à la majorité des personnes présentes suivant proposition soit à bulletin secret soit à main levée. Une liste de candidats sera établie et déposée aux instances dirigeantes au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale ou Extraordinaire.

Article 5 DISCIPLINE - SANCTIONS :

- 1.8 En application des Articles 4 – 10 – 11. (NB) des Statuts.
- 1.9 La radiation pour motif grave sera étudiée par une Commission comprenant :
 - Le Président et le vice-président de l'Association.
 - Du Secrétaire Général et d'un membre du Comité Directeur.
 - D'un adhérent adulte de l'Association, hors Comité.
 - Et la présence de l'adhérent impliqué et de son représentant légal ou désigné, même extérieur à l'Association.
- 1.10 Des sanctions temporaires pourront être prises, en cas de :
 - Non-respect des règlements
 - Indiscipline
 - Détérioration volontaire de matériels ou d'installations
 - Retards ou absences injustifiés et répétés
 - Brutalités
 - Manque d'hygiène notable
 - Tenue vestimentaire non conforme, rappel lors des compétitions officielles (port obligatoire du maillot aux couleurs du Club), suivant les recommandations de l'IAAF.

Article 6 RESPONSABILITÉ :

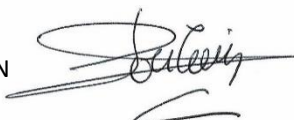
- 1.11 L'Association et ses membres sont assurés conformément aux règlements de la FFA.
- 1.12 Assurance responsabilité civile ; contrat RC AM561109
Groupe Générali Assurances
Cabinet RAFFIN et Associés
133 rue de l'Arve
74303 CLUSES CEDEX
- 1.13 L'Association n'est pas responsable :
 - Des vols, disparitions ou détériorations des véhicules sur le parking à l'occasion des entraînements ou des autres manifestations.
 - De la disparition des effets, objets ou sommes d'argent déposés dans les vestiaires.
 - Des accidents survenus au cours des entraînements ou autres manifestations non signalées aux responsables du Club.
- 1.14 Les adhérents sont responsables pécuniairement du matériel et équipement qui leurs sont prêtés, et qu'ils doivent conserver dans un parfait état d'entretien.

Fait en l'état suivant le principe de pleine et entière responsabilité de l'Association et de l'Adhérent et en toute réciprocité.

Après approbation des termes de ce règlement intérieur par l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association CLUSES ATHLÉTISME.

Le Président

Daniel POULAIN



Fait à Cluses le 21 juillet 2023

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2023-2024

Protection des données à caractère personnel

Collecte d'informations personnelles

Lorsque vous adhérez à Cluses Athlétisme, vous êtes amené(e)s à nous communiquer certaines informations personnelles. Ces informations concernent vos : identité/nom/prénom/email/numéro de licence FFA/adresse postale/date de naissance....

Finalités de la collecte :

La collecte des données à caractère personnel par Cluses Athlétisme a pour finalité de :

- Tenir à jour notre fichier d'adhérents,
- Transmettre les informations à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'émission des licences,
- Informer les adhérents sur les entraînements et les activités du club,
- Inscrire les athlètes à des compétitions,
- Adresser la gazette hebdomadaire,
- Informer des partenariats que le club peut mettre en place.

Qui sont les destinataires des informations que nous recueillons et pourquoi nous leur transmettons ces informations ?

Les données sont transmises à la FFA (fédération française d'athlétisme)

Durée de conservation des informations personnelles : nous conservons vos données pendant que dure votre inscription au club. Les données sont conservées tout le temps de votre adhésion au club. La suppression de ces données personnelles s'effectuera à la fin de votre adhésion.

Quels sont vos droits ?

Droit d'accès : Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données que nous possédons.

Droit d'effacement et droit de rectification : Vous pouvez également demander l'effacement de vos données ainsi que la rectification de toute erreur ou information obsolète. Dans le cas où la loi nous l'imposerait ou si nous avons un motif légitime à le faire, nous sommes susceptibles de conserver certaines informations.

Droit d'opposition : Vous disposez également du droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing ou aux traitements effectués.

Droit à la limitation : Vous disposez, dans certains cas visés par la réglementation, du droit de demander la suspension d'un traitement effectué sur vos données.

Droit à la portabilité : Vous disposez du droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données que nous possédons dans un format structuré, couramment utilisé et lisible et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement. Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande écrite, impérativement accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant la signature du titulaire, envoyée au club à cette adresse : **Cluses Athlétisme - 283 rue Paul Zen - 74300 CLUSES** ou par mail à : cluses.athletisme@orange.fr

Transfert de données :

Vos données ne seront pas transférées ni conservées au-dehors de l'Union Européenne.

Sécurité :

Vos données à caractère personnel sont traitées de façon à garantir une sécurité maximale. A cet effet, le club met en place des mesures organisationnelles afin d'éviter toute fuite ou tout vol de données en interne, des mesures techniques et de mises à jour logicielles et des infrastructures informatiques appropriées afin de protéger les données contre toute attaque informatique et contre les virus. Le club s'assure que ses sous-traitants et prestataires de services mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées aux données personnelles qu'ils traitent. Le club s'engage à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures.